

Protégez l'essentiel... en toute simplicité!

Une assurance viagère à la fois conviviale et permanente

Notre gamme de produits d'assurance Sérénité Vie garantie et Vie simplifiée offerte aux clients âgés entre 18 et 74 ans est une voie rapide et simplifiée vers une assurance vie permanente susceptible de répondre à leurs besoins évolutifs sans qu'ils aient à subir un examen médical.

Un produit Sérénité parfaitement adapté à vos besoins pourrait alléger le fardeau financier de vos proches grâce à des atouts de choix :

- La couverture des dépenses de fin de vie grâce à laquelle vos proches n'auront rien à défrayer le moment venu.
- Une protection contre les dettes et les prêts impayés.
- La majoration des régimes d'assurance existants pour accroître la sécurité financière de votre famille.



Un processus de souscription fort simple

Une consultation initiale avec votre conseiller en assurance vous permettra d'évaluer vos besoins. Ensuite, vous répondrez aux questions énoncées dans la proposition sur votre état de santé et votre mode de vie*, lesquelles détermineront si vous êtes admissible à une police Sérénité Vie garantie ou à une police Sérénité Vie simplifiée.

Des solutions d'assurance qui tiennent leurs promesses



Sérénité Vie garantie

Quel que soit votre état de santé, et même si votre demande d'assurance a fait l'objet d'un rejet dans le passé, cette solution d'assurance permanente prévoit ce qui suit :

- ✓ Une couverture viagère dont le montant varie entre 10 000 \$ et 25 000 \$.**
- ✓ Des primes mensuelles fixes, uniformes et garanties.
- ✓ Un capital-décès différé qui est payable à compter de la troisième année d'assurance. Au cours des deux premières années d'assurance, il y a remboursement des primes majorées d'intérêts annuels simples de 3 %, sauf en cas de décès accidentel. Si un décès accidentel survient au cours des deux premières années d'assurance, nous versons la totalité du capital assuré.



Sérénité Vie simplifiée

Que vous soyez atteint d'une maladie préexistante ou que vous jouissiez d'une bonne santé tout en souhaitant bénéficier d'un accès pratique à l'assurance vie, les trois options de couverture distinctes offertes dans le cadre de notre police Vie simplifiée vous donnent accès à diverses prestations intégrées selon l'option à laquelle vous êtes admissible.

Ces prestations intégrées consistent en ce qui suit :

- ✓ Une couverture viagère dont le montant varie entre 10 000 \$ et 500 000 \$.**
- ✓ Des primes mensuelles fixes, uniformes et garanties.
- ✓ Une prestation de transport qui prévoit un versement à hauteur de 2 000 \$ si la personne assurée décède à plus de 200 km de sa résidence principale, à partir de la troisième année d'assurance ou immédiatement.
- ✓ Un capital-décès différé payable à compter de la troisième année d'assurance. Au cours des deux premières années d'assurance, il y a remboursement des primes majorées d'intérêts annuels simples de 3 %, sauf en cas de décès accidentel. Si un décès accidentel survient au cours des deux premières années d'assurance, nous versons la totalité du capital assuré.

OU un capital-décès versé immédiatement au décès.

- ✓ Une valeur de rachat garantie qui s'accumule à partir de la cinquième année d'assurance.
- ✓ Une assurance libérée réduite offerte à partir de la huitième année d'assurance. Elle permet de maintenir la police en vigueur selon un montant de couverture réduit sans verser des primes supplémentaires.



Remarque : Ces prestations intégrées ne sont pas toutes offertes au titre de chaque type de couverture.

maple

Maple – Un complément de choix!

Que diriez-vous de pouvoir accéder à des soins de santé de qualité supérieure offerts sur demande dans les deux langues officielles? C'est exactement ce que vous proposent les options d'assurance Sérénité Vie garantie et Sérénité Vie simplifiée.

Maple, la principale plateforme de soins de santé virtuels au Canada, vous met en contact, vous et vos personnes à charge, avec des prestataires de soins primaires et des thérapeutes en santé mentale, et ce, à hauteur de quatre consultations par année, sans frais supplémentaires.¹

*Aux fins du statut de résident, le propriétaire de police doit : 1) avoir vécu au Canada pendant au moins six mois, et 2) être citoyen canadien, immigrant reçu ou résident permanent, ou avoir un permis de travail post-diplôme, un permis d'étudiant ou un permis de travail (autre qu'un permis de travailleur saisonnier).

**Le montant maximum d'assurance vie autorisé pour une personne assurée, y compris les polices d'assurance garantie et/ou simplifiée en vigueur établies par ivari, correspond au moindre des deux montants suivants : 500 000 \$ ou le montant maximum fixé pour le régime.

¹ Le service de soins de santé virtuels de Maple est une prestation non contractuelle offerte sous réserve de la disponibilité du programme. Les produits et services offerts peuvent faire l'objet de modifications. Maple Corporation est le seul fournisseur des services de soins de santé virtuels offerts au titre des polices d'assurance Sérénité Vie garantie et Sérénité Vie simplifiée. ivari et ses sociétés affiliées ne sont aucunement responsables de la qualité ou de la disponibilité des produits ou services proposés par Maple Corporation ou l'une de ses sociétés affiliées. Maple Corporation n'est ni un agent ni un courtier d'ivari.

Pour en savoir plus sur les produits Sérénité Vie garantie et Sérénité Vie simplifiée, y compris les garanties et les limites des options de couverture spécifiques, veuillez consulter votre conseiller en assurance indépendant. Pour toute demande de renseignements généraux, veuillez nous écrire à conversation@ivari.ca ou composer le numéro 1-800-846-5970.



Une compagnie de Sagicor

C.P. 4241, Station A
Toronto (Ontario) M5W 5R3
ivari.ca